

De St. Flour le 23 Dec 1613

Je défunte à votre lettre du présent, si je
compte me rendre défunte à St. Flour, nous
pour mes affaires, mais enlever pour l'opération
Monsieur d'auvergne l'essai de votre affaire.

ainsi qu'il vous a eu en vue je lui ai écrit vos papiers
pour qu'il eût à faire faire ce qui se voit nécessaire
pour vos intérêts, je lui en ai écrit et il ne dit qu'il
ait pu aller.

vous n'avez pas besoin de faire expédier l'acte inter-
dit pour rendre en l'absence et le bachelier, l'absence
qui vous a été signifié par vous-même; en conséquence il faut
défunte sans perdre du temps attendre vos papiers
adversaires en même temps pour faire la preuve et
travailler à faire entendre vos témoins avant la fin
de la saison.

quand les enquêtes seront achevées, vous les ferez expédier
et mes papiers passeront afin que je puisse faire juger
votre affaire promptement, ~~et~~ je n'en ai rien de définitif
vous avez bien de la content, si comme vous en avez
dit, et comme je le vois, il n'y a d'autre parti qu'à
celle de Monsieur votre père, aucun inconvénient

Don le filleul de père Baduel, et je me suis vu
jeune éprouvé les autres par le desir de
vous servir, comme par le plaisir que
avec toute l'estime que vous méritez

Votre lo

Gaiety 100

alors le conseil
impératrice de la

A. M. Masfius

Masfius (paulard)

Massius, et en exporte à la République

en la déla. Calme grandiffement

derniation de par terre et de la région

à poste. Nis toute

à la ~~Ch~~ Calme